

BENEFICIEZ D'UNE DEDUCTION FISCALE

Personne physique (particuliers) :

Si vous êtes imposable, votre don sera déductible de votre impôt sur le revenu (IRPP) à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Je donne	Je déduis de mon impôt	En réalité le don me coûtera
20 €	13 €	7 €
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
200 €	132 €	68 €
500 €	330 €	170 €
10 000 €	6 600 €	3 400 €



DONS / ADHESION POUR L'ÉCOLE SAINT-SER (AECSS)

L'adhésion : première étape pour soutenir l'école. Plus notre association comptera d'adhérents plus elle aura de poids dans le débat public et auprès de nos différents interlocuteurs.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

A retourner à : AECSS Saint-Ser
10, Avenue des libérateurs – 13080 LUYNES

Chèque à l'ordre de "AEC Saint-Ser"
(ASSOCIATION EDUCATION CONFIANCE SAINT-SER)

Virement à l'ordre de « AECSS » sur le compte RIB SEPA :

Société Générale Roquevaire
IBAN : **FR 76 3000 3012 7300 0372 6639 859**
(BIC Société Générale SOGEFRPP)

Je fais un don de (et j'adhère) :

20 € 50 € 100 € 200 € Autre : €

Je souhaite recevoir un formulaire de virement automatique régulier

Je souhaite un reçu fiscal

Je ne souhaite pas de reçu fiscal

Je souhaite seulement adhérer à l'Association Education Confiance Saint-Ser (AECSS) et je paie mon adhésion de 15 €